



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
19 Février 2010

COMPTE RENDU

Étaient présents : Tous les conseillers sauf

Excusé(e)s : MANCHON Martine

Absent(e)s : 0

Secrétaire de séance : M. Jérôme GARNERET

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Après avoir lu le compte rendu du dernier conseil municipal, en date du 17 Novembre 2009, Il présente l'ordre du jour, à savoir :

1. Compte Administratif et Compte de Gestion

Le Maire donne la parole à Jacques BERTRAND, 1^{er} Adjoint.

M. Jacques BERTRAND présente simultanément les comptes de gestion et compte administratif. A l'issue de cet exposé, après avoir justifié la cohérence entre ces 2 comptes, Il propose la mise au vote de ces documents, qui sont acceptés à l'unanimité.

Le Maire n'a pas participé au vote.

2. Débat d'Orientations Budgétaires

Section investissement

Dans un 1^{er} temps, le Maire récapitule les « restes à réaliser », à savoir

- | | |
|--------------------------------|-------------|
| • Carte Communale | 2 377.06 € |
| • Travaux de façade Église | 5 000.00 € |
| • Frais d'étude assainissement | 10 000.00 € |

En complément à ces « restes à réaliser », le Maire propose en investissements nouveaux :

- Carte Communale, un montant de 2 600 €

Pour couvrir non seulement les honoraires du Commissaire Enquêteur, chargé de conduire l'enquête publique se déroulant du 1^{er} Mars 2010 au 3 Avril 2010, mais aussi les frais d'insertion de publicité, imposés et incontournables liés à cette enquête.

- | | |
|---------------------------------------|-------------|
| • Réfection chemin des Prés | 25 000.00 € |
| • Assainissement | 20 000.00 € |
| • Éclairage public | 2 000.00 € |
| • Raccordement réseau eau potable | 2 600.00 € |
| • Participation solde du plan E.N.R. | 1 238.62 € |
| • Projet MARPA 1 ^{ère} phase | 15 000.00 € |

Remarques importantes :

En accord avec Mme le Percepteur, le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la création d'un 1^{er} budget annexe pour l'assainissement, ainsi qu'un 2^{ème} concernant le projet « MARPA ». Ceci ayant pour but de clarifier et alléger le budget principal de la commune. Le conseil se déclare favorable à cette proposition.

Section fonctionnement

En budget de fonctionnement, le Maire réactive la commission « voirie », et lui propose de faire l'état des chemins ruraux et voies communales, afin de palier au rebouchages nécessaires des trous, occasionnés par la rigueur de l'hiver 2009/2010, ainsi que ceux oubliés lors de la campagne 2009.

Le principe est accepté à l'unanimité.

Dans le cadre d'entretien des bâtiments, le Maire propose d'effectuer des travaux de réparation et d'entretien sur le petit bâtiment de la « CUMA ». Pour info, les bâtiments « CUMA », propriété communale doivent être entretenus par la commune. Le Maire sollicite du conseil, la possibilité d'associer aux dépenses d'entretien de ces installations, le Comité des Fêtes, ainsi que la Cuma, à hauteur de 1/3 du coût global pour chacune des parties.

Des estimations très précises vont être conduites sur le coût des matériaux nécessaires aux travaux, qui seront réalisés par les membres du conseil municipal et du comité des fêtes.

Le conseil municipal retourne un accord de principe, sous réserve de chiffrer au plus près les dépenses, sans que celles-ci ne dépassent la fourchette de 1 500 à 1 700 € pour chacun des financeurs.

3. Questions Diverses

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à mandater la rémunération de l'agent recenseur qui a conduit très efficacement l'enquête de recensement sur notre commune. Les résultats de cette enquête s'établissent comme suit :

Il est recensé officiellement sur la commune de Villers St Martin :

83 Logements d'habitation

217 Bulletins individuels correspondants à 217 habitants.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 23 h 30.